

## Caccia pris au collet

Presse Canadienne  
OTTAWA

Un vote sans cravate a-t-il autant de valeur qu'un vote avec cravate ? C'était le noeud de la question, hier, à la Chambre des communes.

Le député libéral Charles Caccia avait eu l'audace de voter sur une mesure législative alors qu'il portait un simple col roulé.

Le whip du Parti conservateur, Scott Fennell, guère impressionné, décréta que l'absence du petit bout d'étoffe faisait toute la différence et que le vote de M. Caccia ne pouvait être accepté.

Le leader des libéraux en Chambre, Herb Gray, souligna pour sa part que le député Caccia lui paraissait très convenablement vêtu et fit remarquer que certains députés conservateurs avaient aussi voté sans noeud de cravate, faisant allusion aux femmes députées.

M. Fennell rétorqua qu'il ne ferait pas d'autre difficulté si M. Gray acceptait de porter... une robe.

Le vice-président de la Chambre, Marcel Danis, auquel ses fonctions imposent le port d'une longue robe noire et d'un col blanc, mais pas d'une cravate, dénoua l'impasse et statua que le vote du député Caccia était valide.

Mais il prit soin de souligner que la tradition parlementaire exige un « vêtement conservateur et contemporain » et que pour les hommes, cela signifie porter la cravate.

Il y a plusieurs années, Pierre Trudeau s'était déjà fait rabrouer par le premier ministre John Diefenbaker pour avoir porté une lavallière en Chambre.



C'était il y a deux ans, lors du « Sommet irlandais ».

## La visite de Reagan ne durera que 24 heures

### Mulroney aura des propos « directs »

MAURICE JANNARD  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La troisième rencontre Mulroney-Reagan ne passera pas à l'histoire comme leur plus long tête-à-tête. Le président Reagan sera en fait dans la capitale canadienne dimanche et lundi prochain pour un séjour qui durera en tout 24 heures et trente minutes.

Le dirigeant américain arrivera à 15 h 30 dimanche pour repartir le lendemain à 16 heures.

Le fait marquant de la visite présidentielle sera le discours que prononcera Ronald Reagan, lundi, devant la Chambre des communes et le Sénat réunis.

Personne ne s'attend ici à de grandes déclarations fracassantes de la part du dirigeant de la Maison-Blanche. Celui-ci devrait aborder quelques grands thèmes internationaux comme le désarmement, les relations Est-Ouest et la nécessité de resserrer les liens entre les alliés de l'OTAN en matière de défense.

Toutefois, sur le plan bilatéral, Ronald Reagan a une côte à remonter. Les représentants canadiens estiment que le président n'aura pas le choix et qu'il devra tenter de convaincre le public canadien qu'il est sincère dans les dossiers des pluies acides et du libre-échange.

Jusqu'ici le premier ministre Mulroney s'est montré conciliant envers son « copain Ron ». Ce n'est que tout dernièrement que Brian Mulroney a commencé de changer de ton envers la Maison-Blanche.

Le vice-président George Bush, lors de sa récente visite à Ottawa, s'est fait « parler dans les oreilles » par M. Mulroney, pour employer l'expression même utilisée par l'Américain.

Hier, un porte-parole de l'ambassade canadienne à Washington a déclaré que le premier ministre sera plutôt direct dans ses entretiens avec Reagan.

Ottawa estime que l'administration américaine n'a pas tenu ses promesses en matière d'environnement et de commerce. Dans ce dernier dossier, les exportations canadiennes se bloquent au protectionnisme de nos voisins du sud. Le bois d'oeuvre et les bardeaux de cèdre ont été frappés de tarifs imposants et d'autres produits comme l'acier, la potasse et l'uranium sont menacés de l'être.

Un sondage réalisé l'an dernier a montré que les Canadiens jugent le comportement d'Ottawa trop amical vis-à-vis les États-Unis en matière de commerce. La firme Decima qui a effectué l'enquête révélait : « Ces données constituent une sérieuse mise en garde pour le gouvernement canadien ».

Le sondage a montré que seulement 13 p. cent des Canadiens

veulent une relation d'amis très proches avec les Américains. La plus grande proportion, 46 p. cent des 2 000 répondants, disent vouloir une relation « d'affaires mais entre bons voisins ».

L'enquête a été conduite à la demande du gouvernement fédéral au moment où il amorçait ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

Ces résultats expliquent pourquoi Brian Mulroney cherche à modifier son attitude envers Reagan puisque l'ensemble de l'électorat risque de désapprouver sa conduite s'il se montre trop conciliant.

D'ailleurs, une coalition formée de 40 organismes sociaux manifestera sur la colline parlementaire lors de la visite Reagan. Pres de 5 000 personnes sont attendues ici pour critiquer les politiques américaines sur l'environnement, de même que la façon avec laquelle le gouvernement Mulroney mène les négociations sur le libre-échange.

## Broadbent a le vent dans les voiles

Presse Canadienne  
TORONTO

Le chef du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent, continue d'accroître son avance sur le premier ministre Brian Mulroney et le leader libéral John Turner dans la perception canadienne du meilleur choix comme premier ministre.

Un sondage effectué à l'intention du Globe and Mail de Toronto que ce quotidien publie aujourd'hui conclut en outre que M. Broadbent est le seul leader dont la popularité soit plus grande que celle de son parti. M. Mulroney et Turner sont tous deux en arrière dans ce domaine, précise le

sondage, effectué par la firme Environics Research Group entre le 8 et le 26 mars.

Trente-trois p. cent des Canadiens pressentis se disent d'avis que M. Broadbent serait le meilleur premier ministre, tandis que 22 p. cent choisissent M. Turner et 17 p. cent seulement M. Mulroney. Vingt-huit p. cent n'ont indiqué de préférence pour aucun des trois leaders ou se sont déclarés indécis.

Lors d'un sondage similaire effectué par Environics en octobre dernier, 26 p. cent des sujets avaient choisi M. Broadbent, 24 p. cent M. Mulroney et 18 p. cent M. Turner. La proportion des indécis ou des indécis avait été de 32 p. cent.

## Pour un usage limité du numéro d'assurance sociale

Presse Canadienne  
OTTAWA

Un comité parlementaire a recommandé au gouvernement de limiter l'usage du numéro d'assurance sociale.

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a déposé hier un rapport portant sur la Loi de l'accès à l'information et sur la Loi de la protection des renseignements personnels.

L'enjeu était d'améliorer l'accès du public à l'information gouvernementale, tout en renforçant les mesures de protection des renseignements personnels, a déclaré le président du comité, M. Blaine Thacker.

Le comité a notamment recommandé au gouvernement de limiter la collecte et l'utilisation des numéros d'assurance sociale à des usages autorisés par une loi fédérale.

Le système de numéros d'assurance sociale a été adopté en 1964 uniquement pour les régimes d'assurance-chômage et de retraite.

Des le début cependant, l'utilisation des numéros à d'autres buts a proliféré.

Actuellement, les Canadiens sont constamment priés de fournir leur numéro d'assurance sociale pour toutes sortes de fins dans tous les secteurs de la société.

Certains salons mortuaires ont besoin du numéro de la personne décédée pour obtenir un permis d'inhumation des autorités municipales, tandis que les visiteurs de certains édifices gouvernementaux sont tenus de produire leur numéro.

Les compagnies d'assurance demandent régulièrement aux détenteurs de police de fournir leur numéro lorsqu'ils présentent une réclamation. Il semble également que certains services d'information financière utilisent le numéro d'assurance sociale pour réunir des renseignements sur une personne, a indiqué le comité dans son rapport de près de 150 pages.

Le comité estime que ce numéro ne devrait pas être utilisé à des fins qui n'ont pas été autorisées par le Parlement canadien. Il faudrait plutôt mettre sur pied des systèmes individualisés d'identification pour répondre à des besoins précis, a-t-il ajouté.

## EN BREF

### UN NOUVEAU COMMISSAIRE À LA GRC

M. Norman Inkster, qui sert depuis 30 ans au sein de la Gendarmerie royale du Canada, où il est entré à l'âge de 18 ans, prendra à l'automne la succession de Robert Simmonds en tant que commissaire de ce corps de police. La nomination de M. Inkster, qui assumera ses nouvelles fonctions le 1er septembre, a été annoncée par un communiqué signé du premier ministre Mulroney. Originaire de Winnipeg, M. Inkster, qui parle couramment les deux langues officielles, est actuellement commissaire adjoint aux opérations criminelles. À ce titre, il a la responsabilité de la lutte contre la drogue, le crime commercial et le crime organisé. Sa connaissance des deux langues l'aidera sans doute à résoudre la dispute qui sévit depuis longtemps au sein de la GRC à propos du recrutement d'agents francophones. M. Simmonds, qui ne parle qu'anglais, a souvent été critiqué pour ne pas encourager suffisamment le bilinguisme au sein de la police fédérale.



Norman Inkster LASERPHOTO PC

### CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES

L'Office de protection du consommateur a accordé en novembre dernier sans appel d'offres un contrat de \$30 000 à une firme de comptables agréés dont les membres ont fourni plus de \$10 000 à la caisse électorale du Parti libéral, a dénoncé hier l'opposition péquiste. Lors de l'étude en commission parlementaire des engagements financiers de l'Office, le député péquiste de Shefford Roger Parés s'est demandé si une telle pratique était « acceptable ». Le ministre de la Justice Herbert Marx, responsable de l'Office de protection des consommateurs, a soutenu que la question était « insultante » car, soutient-il, il n'y a aucun rapport entre l'octroi de ce contrat et d'éventuelles contributions à la caisse électorale du Parti libéral. La firme bénéficiaire du contrat est la firme Caron, Bélanger et Associés, de Montréal.

### MME ASSIMOPOULOS CHEZ L. BOUCHARD

La vice-présidente du Parti québécois, Mme Nadia Assimopoulos, accompagnée du député de Saint-Jacques, André Boulerice, ont été reçus à dîner, hier soir à Paris, par l'ambassadeur du Canada, M. Lucien Bouchard. Les deux représentants du PQ, en mission officielle en France, étaient accompagnés pour cette réception officielle par des membres du Parti socialiste français qui tiendra son congrès national en fin de semaine à Lille. À la permanence du PQ, à Montréal, le directeur-général Alain Marcoux a confirmé que Mme Assimopoulos avait demandé et obtenu, avant son départ, des rendez-vous avec le délégué général à Paris, M. Jean-Louis Roy, et l'ambassadeur du Canada. Le contenu des discussions qui se dérouleront au cours de ces rencontres n'est pas connu officiellement, a-t-on précisé à Ottawa et à Paris. Cela n'a cependant pas empêché un porte-parole de la permanence du PQ de rappeler que Mme Assimopoulos, en plus d'être vice-présidente du parti, était aussi présidente de son comité des relations internationales.



Nadia Assimopoulos

### UNE « IMPRUDENCE »

Le ministre des Approvisionnements et Services, Gilles Rocheleau, a admis hier en Chambre que le secrétaire général du Parti libéral, Yves Letellier, avait commis une « imprudence » en faisant étalage de ses allégeances libérales lorsqu'il a offert ses services aux villes de Gatineau et Aylmer. « Il a inscrit à l'intérieur de son offre de services qu'il était secrétaire du PLQ. Je l'ai mentionné et je le prétends encore qu'il n'avait pas d'affaire à inscrire cela parce que tout le monde dans l'Outaouais sait qu'il est secrétaire du PLQ. Si M. Letellier a commis cette imprudence, c'est son imprudence à lui » d'affirmer le ministre aux questions de l'opposition officielle. Ceci dit, le ministre considère que le Parti québécois a tort de faire « tout un plat » avec cette histoire puisque jamais il n'a fait affaire, en tant que ministre, avec le secrétaire du parti libéral. « M. Letellier a même perdu des contrats depuis le 2 décembre 1985 » a d'ailleurs soutenu M. Rocheleau. M. Letellier a démissionné depuis de son poste de secrétaire. Le journal Le Droit révélait la semaine dernière que M. Letellier a fait parvenir une lettre à ces deux municipalités pour offrir ses services d'avocat. Il y mentionnait que son poste au sein du parti libéral lui permettait d'avoir accès à des ministres et de faire progresser les dossiers.

## Johnson s'étonne du coût de la direction de l'information à la Délégation du Québec à Paris

YVON LABERGE  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a autorisé des dépenses de \$377 078 pour l'engagement contractuel du journaliste Jacques Bouchard, comme directeur du service de l'information de la Délégation générale du Québec, à Paris. M. Bouchard est en poste depuis le 13 octobre dernier, et son contrat expire le 13 octobre 1988.

Hier, en commission parlementaire chargée d'étudier les engagements financiers du ministère des Relations internationales pour l'année 1986, le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, s'est dit étonné qu'il en coûte autant pour le directeur du service de l'information de la Délégation générale du Québec à Paris.

Selon le ministre des Relations internationales, M. Gil Remillard, outre bien sûr le salaire qui lui est versé et certaines primes, M. Bouchard devra présenter les pièces justificatives habituellement demandées en pareil cas.

De plus, a expliqué le ministre, toutes ces dépenses respectent le

Règlement sur les indemnités et les allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'extérieur du Québec.

« Il faut faire attention aux chiffres, a dit le ministre, et c'est bien dangereux de mentionner des chiffres qui comprennent à la fois et le salaire et les dépenses et frais de fonction ».

Ce faisant, M. Remillard reconnaît qu'il n'est pas facile pour le gouvernement de recruter des Québécois pour servir à l'étranger, voire même « recruter des gens compétents ».

Pour chacune des deux années de son contrat, la rémunération de M. Bouchard a été fixée à \$60 343. Y compris deux augmentations de 3,5 p. cent et l'octroi d'une prime de 7 p. cent par année, prime dite « avantages sociaux ».

Selon un dossier du Conseil du trésor dont La Presse a obtenu copie, l'employeur de M. Bouchard, le ministère des Relations internationales, est, outre son salaire, autorisé à lui verser au plus \$85 396 par année pour diverses allocations. Soit :

■ \$14 000 par année pour compenser la différence du coût de la vie entre Montréal et Paris;



Jacques Bouchard

■ \$13 050 par année comme prime de fonction ou, en quelque sorte, prime d'éloignement;  
■ \$42 096 par année pour son logement dans la Capitale française;  
■ \$10 000 par année pour les frais de scolarité de ses enfants, s'il y a lieu bien sûr;

■ et \$1 250 par année pour le remboursement de frais médicaux.

Par ailleurs, toujours selon le même dossier du Conseil du trésor, il peut au plus en coûter \$85 600 au ministère des Relations internationales pour rembourser les frais de déménagement Montréal-Paris-Montréal de M. Bouchard, ainsi que pour le remboursement de divers frais de représentation et autres coûts.

Dans la synthèse des explications portées au dossier du Conseil du trésor, on relève que le ministère des Relations internationales croit opportun de procéder à l'engagement d'un directeur du service de l'information d'expérience à la Délégation générale du Québec à Paris.

Le fait est que M. Bouchard a exercé le métier de journaliste jusqu'en octobre dernier, durant 27 ans, tant à la Presse Canadienne qu'au journal La Presse où il fut successivement chroniqueur politique et editorialiste.

Evidemment, le ministère des Relations internationales a été autorisé à modifier à la hausse ou à la baisse l'engagement budgétaire de \$377 078 en fonction du taux de change.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

### L'autre télévision

Radio-Québec va survivre... Il y a encore peu de temps, pour diverses raisons et de diverses façons, on la croyait moribonde. Il semble maintenant que ses plus grands maux soient derrière elle.

La Société d'État a eu du mal à s'organiser: l'excès de personnel, les dépenses trop grandes pour justifier le produit, les conflits internes entre la direction et le conseil d'administration, une programmation déficiente et une ambiguïté dans le mandat, tout cela est peut-être du passé. Du moins, le ministre des Communications, M. Richard French, semble classer tout cela au chapitre des erreurs de jeunesse. Les sociétés d'État sont toujours celles qui peuvent le mieux se faire pardonner ces espèces de fautes.

Victoire pour ses directeurs; mais aussi pour un certain nombre de ministres qui croyaient plus aux bénéfices d'une télévision éducative et culturelle que les «sages» du comité Gobeil.

On se souvient qu'une des très nombreuses recommandations du comité concernait la privatisation de cette chaîne dans un monde où pullulent les sources d'information et de culture. M. French a résisté et c'est tant mieux.

Tant mieux si Radio-Québec sait présenter une programmation originale. C'est vrai que les Québécois profitent d'une immense variété de chaînes de télévision, qui s'ajoutent à un nombre inouï de stations de radio (28 à Montréal, sauf erreur) et à un nombre de journaux quotidiens supérieur à celui de New York ou de Chicago. Mais le Québec a besoin, plus que quiconque, de s'offrir ses propres moyens de communication. S'il ne les possède pas, par l'intermédiaire de collaborations gouvernementales ou de regroupements de médias privés, il risque fort d'être envahi par le contexte culturel environnant. (C'est ce que devraient comprendre les adversaires de la concentration des médias.)

Donc, programmation originale. Jusqu'à maintenant, Radio-Québec a fait de sérieux efforts dans ce domaine. Plusieurs émissions ont mérité des prix, ce qui est preuve de leur qualité et de leur attrait populaire. Mais c'est dans ce sens qu'il faut continuer: la qualité et l'originalité de la programmation doivent demeurer les deux piliers de la survie de Radio-Québec. C'est en leur nom que le gouvernement peut l'aider; et c'est aussi en leur nom que la société québécoise est prête à la financer.

La politique publicitaire actuelle est très convenable: il faut augmenter le volume sans changer la formule. La publicité de prestige devrait pouvoir croître. Quant à la levée de fonds publics, elle n'est défendable que dans l'hypothèse d'une programmation tellement originale qu'aucune autre chaîne ne peut la présenter. C'est ce qui a compris PBS, aux États-Unis, et c'est ce qui le fait vivre. On ne peut demander aux contribuables de donner davantage à moins de répondre à une de leurs attentes importantes.

Tant que Radio-Québec répond aux attentes culturelles du Québec, elle mérite l'appui du gouvernement et de la population.

La nouvelle marque de confiance qu'elle vient de recevoir devrait l'encourager à faire plus, surtout dans des domaines culturels qui lui demeurent encore inconnus. À voir, à surveiller, à suivre.

Jean-Guy DUBUC

### «Glasnest» à la Doré

Jusqu'à présent, les Montréalais ont pu se demander en quoi l'élection de M. Jean Doré avait changé leur ville; le réformateur se serait-il contenté de marcher dans les traces de son prédécesseur?

La réforme administrative annoncée par le comité exécutif montre maintenant que la nouvelle équipe à l'hôtel de ville ne perd pas son temps. En changeant les structures administratives de la Ville, elle cherche à donner aux citoyens plus pour leur argent. Elle cherche à comprendre les besoins des citoyens et à y répondre avec efficacité: c'est une version locale de la fameuse «glasnest» que M. Gorbatchev veut insuffler à l'appareil étatique soviétique.

L'administration de la Ville s'était compliquée à l'excès: les services s'étaient multipliés au point où le comité exécutif se perdait souvent dans les détails et n'avait une vue d'ensemble qu'à grande peine. La réforme consiste donc à centraliser les services pour faciliter les rapports entre les citoyens et l'administration et pour permettre au conseil exécutif de faire le lien entre la politique et la gestion.

Cette centralisation est essentielle pour permettre aux citoyens de mieux connaître ce qui se passe dans leur ville et pour obtenir plus rapidement les services dont ils ont besoin. L'ouverture de 12 bureaux d'accueil et de services ne serait pas d'une grande utilité si l'on ne rationalisait pas en même temps les services municipaux.

L'aspect financier de la réforme est insignifiant pour l'instant: ses coûts seront vite compensés par des économies, mais les montants évoqués sont infimes comparés au budget de la Ville. Les avantages économiques pour la Ville se manifesteront autrement sous deux formes.

La rationalisation des services municipaux permettra au comité exécutif de mieux comprendre ce que la Ville fait pour les citoyens et de mieux comprendre leurs besoins; bref, la Ville pourra faire du «marketing» et concentrer ses ressources pour répondre au plus urgent. On ne pourra donc pas nécessairement traduire en dollars les bienfaits de ce renouveau administratif. En utilisant de façon plus rationnelle les ressources existantes, la Ville pourra développer des services qui ont été délaissés jusqu'à présent et que les citoyens voudraient voir développés davantage. La Ville devrait lentement pouvoir offrir de nouveaux services sans demander de nouveaux crédits.

L'autre source d'économie viendra de l'effet que la réforme peut avoir sur le moral des fonctionnaires. Une administration davantage orientée vers les besoins des citoyens ne peut que stimuler les employés et les cadres qui perdent parfois de vue l'importance de leur travail. À elle seule, la réorganisation peut ouvrir de nouveaux horizons à des fonctionnaires désabusés par la routine et les encourager à prendre leur travail à cœur.

La réforme n'est, bien sûr, qu'un début. Seul l'avenir dira si le maire Doré saura bâtir sur cet esprit d'ouverture et de transparence qu'il apporte à l'hôtel de ville. Mais c'est un début prometteur.

Frédéric WAGNIÈRE

### LE PAPE ARRIVE CHEZ PINOCHET



DRÔTES RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE

### Droit à la psychologie

Le Barreau du Québec annonçait récemment que les couples en instance de divorce ou de séparation pourront désormais recourir aux services d'avocats médiateurs «dument formés» à cet effet. La Corporation professionnelle des psychologues du Québec est très heureuse de cette initiative. (...) mais elle craint que les informations parcellaires diffusées ces derniers jours au sujet du service de médiation n'aient semé une certaine confusion dans l'esprit du public.

Les membres du Barreau ne sont pas sans savoir que toute séparation et tout divorce comportent une dimension psychologique tout aussi importante que la dimension légale. À preuve: la formation qu'ils ont reçue leur a été dispensée à la fois par des psychologues et des travailleurs sociaux. (...) Les spécialistes des problèmes familiaux et conjugaux (psychologues et travailleurs sociaux) offrent depuis plusieurs années déjà des services aux couples en difficulté. Les services offerts par les psychologues prennent la forme soit d'une thérapie pour améliorer la relation de couple ou, en matière de médiation, d'une résolution de conflit en cas de séparation ou de divorce. Ils visent à atténuer l'impact de la situation conflictuelle tant sur les conjoints que sur les enfants.

Fort de cette expertise, la Corporation se réjouit du fait que le Barreau se dise «ouvert à la complémentarité». Elle souhaite qu'il soit possible de collaborer avec le Barreau à la mise sur pied d'équipes de médiation interdisciplinaires analogues à celles qui existent déjà aux États-Unis. Alors et alors seulement pourrions-nous prétendre offrir au public des services de médiation complets et adéquats.

Renée LAVIGNE-SABOURIN  
Vice-présidente de la Corporation  
des psychologues du Québec

### L'éditorial a choqué

M. Jean-Guy Dubuc

■ Une fois de plus, en éditorial, vous répandez votre fiel et votre mépris sur l'Université du Québec à Montréal. Vous balayez du revers de la main les revendications des chargés de cours en les accusant de tous les maux de l'Université et en ne leur accordant aucun crédit quant à ses succès. Vous semblez ne rien connaître du milieu universitaire et de l'UQAM en particulier, que vous vous appliquez à dénigrer (cf. votre commentaire de l'autisme passé sur la grève étudiante). Pourtant vous soulignez très bien la source majeure de presque tous les problèmes de l'UQAM: cette dernière touche 30 p. cent moins de subvention par étudiant / te que la moyenne des

universités mieux «établies», car ses sources de financement sont moins diversifiées. Et malgré cela l'administration de l'UQAM réussit à boucler le budget avec un léger déficit. Ce qui prouve probablement que l'administration de l'Université défend mieux les intérêts du gouvernement (lire M. Gobeil) que ceux de l'Université. Vous semblez, M. Dubuc, errer comme bien d'autres et confondre l'Université et son administration. Les professeurs et les chargés de cours ne sont pas des employés, ni les étudiants des clients de l'Université. Ils sont l'Université.

André GIGUÈRE  
étudiant en physique  
à l'UQAM

### Rendons à César...

■ Il y aura bientôt dix ans que le Canadien National et VIA Rail sont deux sociétés entièrement distinctes l'une de l'autre. Le CN transporte des marchandises, VIA Rail transporte des personnes.

Il est donc regrettable que M. Raymond Gervais, dans son reportage sur l'accident au pont Victoria, ait écrit que c'est le Canadien National qui «a établi une liaison par autobus entre l'hôtel Reine Elizabeth et la gare de Saint-Lambert pour les voyageurs de VIA Rail». C'est bel et bien VIA Rail qui a transporté en autobus les voyageurs de ses trains entre la gare de Saint-Lambert et la gare Centrale (non pas le Reine Elizabeth).

La nuance peut sembler secondaire au public en général, mais nous, les employés de VIA, aimerions que soit rendu à César... Merci.

VIA Rail Canada  
Daniel ROSSEEL

### Chronique mal reçue

À Réjean Tremblay,

■ C'est avec beaucoup d'indignation que j'ai pris connaissance de la chronique de M. Réjean Tremblay dans La Presse du 21 février. Son propos a de quoi choquer tous les Québécois et Québécoises qui dans leurs temps libres, s'occupent à d'autres loisirs qu'au sport!

Est-il vraiment nécessaire d'afficher un tel mépris pour tout le monde du loisir en ironisant largement sur le «macramé»? Comment peut-on se permettre un tel coup de balai sur toute la réalité du loisir au Québec... et du même coup, sur les milliers de bénévoles qui s'engagent activement dans leur milieu dans divers secteurs du loisir?

Dans le cas du Mouvement québécois des camps familiaux, il faudrait sans doute vous dire que le «macramé» c'est:

— 500 familles à l'oeuvre dans leur milieu pour rendre les vacances accessibles aux familles à faibles revenus;

— 20 camps familiaux gérés bénévolement par les familles afin que les coûts demeurent abordables pour tous;

— 130 000 heures de bénévolat au sein des groupes et des camps familiaux, pour permettre à 2500 familles québécoises de profiter de vacances d'été ailleurs qu'à «balconville»!

— un mouvement populaire qui vise l'accessibilité aux vacances pour tous car, encore aujourd'hui, plus de 40% des Québécois et Québécoises ne prennent pas de vacances pour des raisons économiques.

Quant à nous, au même titre que les fédérations sportives, nous clamons très haut notre désarroi devant les coupures de subvention annoncées par le MLCP pour l'année à venir... Mais aussi pour celles faites les dernières années. La situation est alarmante et le développement du loisir sérieusement compromis. Les tarifications augmentent, l'accessibilité est réduite... les loisirs et les vacances seront-ils un luxe et un privilège pour les mieux nantis de notre société?

Voilà, quant à nous, l'urgence dont il faut aussi parler.

Diane LABERGE  
Coordonnatrice  
Mouvement québécois  
des camps familiaux

### L'économie de la culture

À Jean-Paul Desbiens,

■ L'État doit être un mécène culturel. C'est une idée que j'accepte mais votre affirmation selon laquelle on doit rendre le produit culturel accessible me semble plus discutable. On doit plutôt préconiser de rendre le public accessible aux prestations culturelles.

On subventionne l'édition d'oeuvres littéraires diverses en même temps qu'on coupe les fonds des bibliothèques. On subventionne la production de pièces de théâtre, mais on coupe les fonds des activités parascolaires et des services d'animation culturelle.

Une solution moderne consisterait à augmenter les budgets des organismes favorisant la sensibilisation culturelle. Les subventions devraient aller, par exemple, aux bibliothèques plutôt qu'aux éditeurs, aux services d'animation culturelle des écoles ou à des organismes communautaires plutôt qu'aux institutions «culturelles».

On atteindrait ainsi deux objectifs: 1) une plus grande sensibilisation et 2) l'excellence dans la production.

Daniel-Luc COUSINEAU  
Montréal

### Le français en santé

■ En réponse à Gérard LeBlanc (son article du 4 mars), je voudrais l'assurer du fait que, selon une vision autre que la sienne, la «révolution française» se porte fort bien à Mont-

réal, et cela, en dépit du «joual» (savoureux) de M. Coedakis et de l'anglais que l'on retrouve dans certains secteurs de Montréal — faits qui semblent irriter terriblement M. LeBlanc.

Comme le sait M. LeBlanc, il est possible de vivre à 95 p. cent en français à Montréal, même si l'on peut y trouver des exemples contraires et (trop) choquants pour certains.

Je ne me sens pas menacé linguistiquement à Montréal. Au contraire! Et, il me semble que c'est le cas pour le grand nombre. Je me demande donc si M. LeBlanc a raison de monter en épingle le cas de chaque plongeur, de chaque serveur ou encore de chaque putain qui ne lui parle qu'en anglais.

Je ne veux pas ridiculiser des gens dont l'oeuvre dans ce domaine est valable, mais je voudrais suggérer que, par moments, ils semblent exagérer leur francophilie exacerbée.

Paul MICHAUD  
St-Lambert

### Préséance au public

■ C'est de plus en plus évident, comme le souligne J.-G. Dubuc, que la justice ne consiste pas à traiter tout le monde de la même façon (Où ai-je pris, 14.05.87), dans notre système scolaire.

Mais le respect qu'il invoque des personnes ne me semble pas justifier la promotion de l'école privée.

C'est le système public qui doit offrir une pluralité parce qu'il n'exclut personne en relation avec leur incapacité de payer pour des services différents (non nécessairement meilleurs).

La pluralité des options en éducation ce n'est pas le défi de l'école privée, mais du système public.

Ce n'est pas l'école privée qui doit être accessible (à un certain nombre), mais l'école publique... une accessibilité en fonction de «projets éducatifs» qui répondent à des besoins différents.

Une accessibilité à des projets réalistes, dans le contexte de la recherche de l'excellence et d'une remise en question des structures sclérosées et des attitudes corporatistes.

Le respect des étudiants c'est l'accessibilité dans un contexte de disponibilité et de compétence.

Claude PELLETIER  
Saint-Laurent

### S.V.P.

■ Les lettres destinées à cette rubrique doivent inclure signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. La Presse ne s'engage pas à toutes les publier et se réserve le droit de les abréger. Les adresser comme suit: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9



Jean-Paul Desbiens

## Autochtones et réfugiés

Entre guerre et frontière, la parenté est vieille; elle remonte à nos Premiers Parents. La première frontière, c'est la peau. D'où la guerre des sexes, déclarée bien avant le féminisme. «Toute l'épopée de l'histoire humaine, de l'Occident à l'Orient, des temps anciens aux temps modernes, a été constamment dirigée par le désir de l'homme de changer de peau et par les efforts qui commandent toutes ses tentatives pour cacher la nudité de sa détresse sous des vêtements de toute sorte. (...) L'homme est essentiellement cet être nu qui parvient à protéger sa nudité originelle grâce aux ressources de l'outil, à la puissance de la flamme et aux vertus de la science politique qui assure la vie en commun.»<sup>(1)</sup>

La plus antique des guerres opposa deux frères: Cain et Abel. Qu'est-ce qu'un frère, après tout, sinon le premier homme avec qui l'on se bat? Cain était labourer et Abel était berger. «Le labourer est un plus sévère gardien de la frontière que le berger meneur de troupeau. Celui-ci est généreux, il a sur la terre un plus large espace où porter ses pas. Ce sont moins des frontières que des directions qu'il connaît.»<sup>(2)</sup> Abraham disait à Loth: «Qu'il n'y ait point de contestations entre toi et moi. (...) Si tu vas à gauche, j'irai à droite, et si tu vas à droite, j'irai à gauche.»

Au temps mythique d'Abraham, la planète était large. La guerre avait quand même eu lieu; mais enfin, il y avait de l'arse. Aujourd'hui, il n'y a plus d'arse. En vérité, l'espace ne manque pas. Le problème, c'est que l'espace est occupé par les idéologies et la nostalgie. Les autochtones, par exemple, veulent retourner au temps d'avant Jacques Cartier, mais continuer de pêcher la truite à la dynamite, et tuer les orignaux à la carabine.

Qu'il s'agisse des réfugiés ou des autochtones, il faut se douter que les problèmes bien réels qu'ils posent à la conscience de tous se déplacent derrière des écrans politiques et idéologiques: «premiers occupants», «impérialisme», «capitalisme», «multinationales», «racisme», «pluralisme», «colonialisme». C'est à travers ces écrans qu'il faut essayer d'apercevoir la réalité des problèmes qui sont agités devant nous, jour après jour.

Pouvez-vous bien me dire, sage lecteur, sur quoi vous fondez les treize ou dix-sept opinions que l'on vous somme d'émettre hebdomadairement? Pour s'y retrouver un peu, il n'y a que deux ressources.

La première ressource, c'est de résoudre dans son expérience personnelle. Par exemple: vous êtes pour le pluralisme tous azimuts, je

suppose, puisque vous êtes de gauche, moderne, urbain. Saviez-vous que Sartre, qui est quand même une caution, n'est-ce pas, écrivait ceci: «Le pluralisme est un concept de droite et une notion fasciste.» Ou encore: vous n'êtes certainement pas raciste, j'imagine. Bien! Voici que votre fille veut épouser un Monomotapas ou un Montagnais. Ou encore: un handicapé profond, ou un mécanicien. Et vous êtes sous-ministre, directeur de banque ou sociologue. Tout va se dérouler dans la plus parfaite harmonie, puisque vous n'êtes pas raciste et que vous êtes pluraliste.

Les autochtones étaient ici avant nous. Mais eux-mêmes, d'où venaient-ils? Je l'ignore, mais je sais qu'ils venaient de quelque part. Certes, il y avait de la place en masse. Il y en a encore. Le problème, c'est de déterminer des frontières et des pouvoirs. On ne peut toujours bien pas leur restituer Montréal ou Cap-Rouge. Personnellement, je m'en fous, mais je ne suis pas le Premier ministre des Hauts et des Bas-Canada. Je ne suis ni chasseur ni pêcheur non plus. Je me contente des sardines. Mais les sardines elles-mêmes sont causes de chicane, quand ce n'est pas la morue.

La seconde ressource pour s'orienter dans la brume de ces énormes problèmes, hé bien! c'est

la Foi. Riez, trespignez, arrêtez de lire à ce mot même, vous n'y couperez pas. En ce qui concerne les réfugiés, par exemple, les évêques canadiens écrivaient récemment qu'il y avait eu des abus de la part de certains faux revendicateurs. Ils considèrent cependant que la mise en place d'un processus bureaucratique qui pénalise tous les réfugiés demandant asile au pays ne constitue pas une solution. Cela ne dit pas qu'elle serait la bonne solution. Les frontières étant ce qu'elles sont, et les centaines de loïs que nous avons secrétées depuis si longtemps font qu'on ne peut résoudre ces problèmes par des slogans, peu importe qu'ils soient hurlés à gauche ou à droite.

L'avenir, de toute façon, est au métissage. La race blanche s'étant stérilisée elle-même n'a plus ni la volonté ni les moyens d'endiguer la marée des noirs, des jaunes, des cuivres.

La Bible n'a d'ailleurs jamais précisée de quelle race, couleur, ou religion étaient Adam et Eve. Touchant la religion, cependant, la Bible révèle qu'ils étaient «semblables à Dieu» dans leur nudité. Dieu est le plus nu des nus.

(1) Jean Brun, *La nudité humaine*, éd. du Belfroi, 1987.  
(2) Jung, *Le mur du temps*, Idées / Gallimard, 1981

## LIBRE OPINION

# Pour la peine de mort

GUY BROUILLET  
professeur de philosophie  
au Collège de Maisonneuve

J'aurais bien du mal à actionner la guillotine ou à faire feu sur un ennemi. Cette peur ou ce dégoût ne sont pas des arguments contre la peine de mort. La raison, au contraire, nous fait entendre qu'il y a des cas où il est légitime de tuer, la guerre juste ou la légitime défense par exemple. Dans le cas d'un crime réel, la société se substitue à la victime incapable d'exercer son droit de légitime défense. Peut-être cette victime aurait-elle quand même préféré être tuée plutôt que d'abattre celui qui lui veut du mal. Seul l'individu porteur d'une telle moralité a le droit d'être contre la peine de mort, et en ce qui le concerne seulement. Seul celui-là qui est lésé peut, au sens strict du terme, être capable de pardon. Pardonner pour un autre, c'est dépenser un capital qu'on ne possède pas. Et encore il n'est pas certain que la punition de mort soit incompatible avec le pardon. Punition n'est pas vengeance.

Il y a un droit d'être puni, corrélatif de l'idée de dignité humaine. La peine est due au coupable. Refuser de le punir, c'est ne pas le traiter en être humain. Le coupable mérite sa peine. Simone Weil, qui n'a certes de leçon d'humanité à recevoir de personne, va même jusqu'à faire du châtiment un besoin de l'âme humaine. «De même que la seule manière de témoigner du respect à celui qui souffre de la faim est de lui donner à manger, de même le seul moyen de témoigner du respect à celui qui s'est mis hors la loi est de le réintégrer dans la loi en le soumettant au châtiment qu'elle prescrit...» «...de même le système pénal doit savoir éveiller le sentiment de justice chez le criminel par la douleur, ou même, le cas échéant, par la mort.» (L'enracinement)

Ce droit au châtiment appartient à l'État, qui se réserve à juste titre le monopole de la violence légitime. S'il ne l'exerce pas, il est à craindre que ne surgisse «la justice privée» et que des policiers, frustrés, ou des citoyens, anxieux et outragés, peut-être aussi animés par un instinct sur que la justice publique est en faute, ne retablissent d'eux-mêmes les châtements adéquats. Il doit en effet y avoir une proportion entre le crime et le châtiment. Ce n'est pas vengeance ou retour à la loi du talion mais simple rappel que l'on vit dans un réseau d'obligations réciproques et que les actes ont leurs conséquences.

Descendons d'un cran pour venir à des arguments secondaires. La peine de mort entre dans le calcul du délinquant. S'il sait qu'elle existe, s'il est convaincu qu'elle sera appliquée, la colonne des pertes va lui apparaître plus importante que celle des profits. Il n'est pas du tout certain que cela va l'arrêter. Le goût du risque, l'exaltation de jouer sa vie, la certitude intime qu'il s'en tirera, tant d'autres mobiles, plus sordides, peuvent guider la main d'un criminel. Aussi bien, du point de vue de l'exemplarité ou de la dissuasion, il importe de comprendre que la peine de mort ne sert pas d'abord à contenir les malfaiteurs, mais bien plutôt les bons gens, les innocents comme vous et moi. L'envie de tricher est bien naturelle, la haine et la colère sont toujours à l'horizon. On ne peut pas toujours les réprimer par la raison ou le sens du devoir. La peur du gendarme a son utilité.

Ce n'est pas le plus important. La punition capitale rassure les bons gens en établissant les choses dans la clarté. Elle vient dire que le crime est un crime et que la responsabilité et la culpabilité existent toujours. Quand la confusion s'installe, quand, à la limite, les gens, à tort ou à raison, ont l'impression que les criminels sont traités avec plus d'égards que les victimes, le risque de dévalorisation, aux deux sens du terme, devient très élevé.

Il faut bien voir, aussi, que tous les arguments contre la peine de mort peuvent se renverser. Plus grave encore, la disparition de la peine capitale (soulignons que capitale est synonyme de principale) conduit logiquement à l'élimination des peines secondaires, puisque la même argumentation est valide dans les deux cas, c'est-à-dire contre n'importe quelle punition. On proteste, par exemple, contre la cruauté de la peine de mort, mais la prison à vie sans remission possible, seul autre châtiment capable d'assurer la protection sociale, est elle aussi bien cruelle. On dit qu'il faut traiter et guérir plutôt que punir, mais l'échec des techniques thérapeutico-répressives est manifeste. Le criminel est souvent un expert en manipulation capable d'embobiner n'importe quel criminologue, et la prison est souvent une école de crime. L'argument des statistiques n'a pas beaucoup de valeur parce qu'on ne saura jamais le nombre de personnes qui ont été dissuadées par la peine capitale. L'objection la plus difficile est celle de l'erreur judiciaire. Outre qu'elle n'est pas incontournable parce qu'elle invite à toutes les précautions et à l'abstention en cas de doute, il est clair qu'elle ne saurait être poussée à la limite sous peine de paralyser tout l'appareil judiciaire et d'interdire l'amende la plus légère.

L'argument que la peine de mort serait un assassinat public est également irrecevable. En confiscant la violence légitime, l'État se donne le devoir de l'exercer avec une extrême prudence. C'est ainsi que la justice pénale devient l'endroit où l'on prend la mort au sérieux plus que partout ailleurs. Ne la reçoit que celui qui la mérite avec preuves à l'appui. Ailleurs on y va plus rondement et l'on fait bien peu de cas des victimes et des innocents. N'y a-t-il pas de nombreux opposants à la peine de mort qui se sont faits les partisans des révolutions nécessaires? N'at-on pas en ces dernières décades fait l'apologie de la violence blanche, de la violence sainte? Un peu partout dans le monde, on tue les gens comme des mouches. La peine de mort rappelle à chacun, et aussi au criminel, que la vie est précieuse, qu'il faut de très sérieuses raisons pour la supprimer, qu'on ne peut jamais, jamais, le faire à l'endroit d'innocents. Le criminel, et nous revenons à l'argument de départ, perd son droit à la vie devant quelqu'un qui a le droit de se défendre, ne serait-ce que par substitution et rétroactivement. C'est le seul moyen de rétablir l'équilibre et de donner autant de droits à la victime qu'au malfaiteur.

Nous sommes tous des morts en sursis. Nous redoutons la mort à un point tel que nous préférons la mort rapide et par surprise à une mort à heure fixe que nous aurions le temps de préparer. Nous attachons du prix à la vie d'autant plus que nous perdons nos croyances en l'au-delà. Et certes, une mort, en pleine vitalité, est un scandale intolérable, surtout pour l'incroyant. Pour une bonne part, le refus de la peine de mort s'enracine dans ces eaux-là. C'est l'horreur de sa propre mort que l'on veut exorciser à travers l'indulgence envers les coupables. Voilà pourquoi le débat sur la peine de mort n'est pas aussi inutile qu'on le dit en pretextant des questions urgentes comme le chômage ou la pollution. La peine de mort nous oblige à réfléchir sur le sens de la vie, sur la réalité de la mort, sur la répression, la culpabilité, la responsabilité, sur notre idée de nature humaine, sur l'organisation des prisons, sur l'ordre social. La peine capitale mérite un débat capital.

## Francine Montpetit

collaboration spéciale

# Le racisme quotidien

L'autobus 80 qui parcourt l'avenue du Parc, transporte chaque jour la société des nations. L'autre midi, il y avait à son bord une vieille dame grecque, la tête enroulée d'un carré de soie noire piqué de multiples épingles. A son sourire et au regard qu'elle jetait sur son voisin de 5 ans, j'en ai conclu, peut-être un peu rapidement, qu'elle venait des îles, la ou les femmes s'ouvrent comme des fleurs. Plus loin, accroché à un siège, un Chinois sans sourire. Cela arrive. Et puis, une Indienne que j'ai imaginée, je ne sais trop pourquoi, célébrant la fête de Holi au cœur du Rajasthan. Tout près, un Portugais... du moins je l'ai cru. Avec ce regard grave, ce costume un peu sévère et ce profil de paysan, il me rappelait les gens du Minho, fiers et obstinés. Enfin, tout au fond du bus, il y avait une Haïtienne ou était-ce une Martiniquaise? Difficile à dire, en tout cas pour moi. A force d'images, je me suis attendrie, le temps d'un circuit, sur ce Montréal qui devient de plus en plus multiculturel et je me suis vantée tout au fond de moi-même de pouvoir accueillir tout ce beau monde comme un cadeau susceptible d'enrichir ma vie et, pourquoi pas, d'en changer quelque peu la coloration. Du sentimentalisme ponctuel, bien loin de la vraie vie.

J'ai une voisine, peu aimable de nature et dont le balcon arrière

donne sur le mien. Chaque dimanche soir, elle sort ses gros sacs verts et les jette dans la rue du haut de son troisième étage. Ils éclatent des qu'ils touchent le sol et je lui en veux chaque fois de ce geste inconsidéré. En cela, je suis sûre d'avoir raison, le civisme étant, chacun le sait, une foule de petites choses... Seulement voilà, ma voisine n'est pas d'ici et à ce titre, il m'arrive quand je n'ai pas la tête froide, de lui en vouloir doublement.

J'ai une amie qui s'appelle Alicia. Elle vient à la maison et me parle de sa vie besogneuse, de ses enfants... trilingues, s.v.p! — de l'éducation qu'elle leur donne, des ambitions qu'elle couve pour eux et des efforts qu'elle met à leur offrir le mieux et le meilleur en tout. Avec elle, je me sens en totale complicité. Elle m'amène à benir le ciel de nous l'avoir prêtée! En elle, je détecte des valeurs que je chéris, je note des attitudes plaisantes, un respect «infini» pour ses semblables, sans compter que sa philosophie de la vie est pour moi pleine d'enseignement. L'autre jour cependant, elle m'a dit: «Je prie le ciel pour que ma fille n'épouse jamais un Portugais. C'est bien connu, ils battent tous leur femme!» Et voilà!

Chacun porte en soi la peur de l'autre. A se demander si le racisme ne fait pas partie de la nature même de l'homme. J'ai lu dans le

cahier de références publié par SOS Racisme Canada un texte affirmant que le racisme est lié à l'instinct de conservation et que les ambivalences qu'il réveille proviennent des comportements agressifs qui veulent confirmer la supériorité d'un être sur un autre. Plus l'autre est différent, pire c'est. Et plus l'autre nous ressemble, plus chaleureux est le lien qui risque de nous unir à lui. On voit tout de suite le danger lié à semblable attitude. «Les races, ce sont les autres», dit Colette Guillaume. Nous, on est des gens normaux. D'abord, de couleur on en a pas, de religion on a la vraie, de façons de vivre on a les seules qui soient humaines. Cela va de soi et relève de la plus simple évidence.»

La venue chez nous d'un nombre grandissant d'immigrants et de réfugiés nous oblige à reviser non seulement certains de nos comportements franchement racistes (la preuve de cela est faite depuis longtemps)... mais nos positions antiracistes. Or, ces dernières sont beaucoup plus subtiles et beaucoup moins naturelles que cet instinct de conservation dont il est question plus haut. Dans le cas des antiracistes qui affichent leur compréhension de la différence et souhaitent que l'accueil réservé aux gens d'ailleurs soit juste, chaleureux et généreux, les schémas de référence sont blancs, catholiques et québécois. «On entend par exemple: les

Noirs sont des gens comme nous, mais jamais «nous sommes des gens comme les Noirs». La référence est le Blanc avec toutes ses caractéristiques et, dans cette mesure, l'ennemi du racisme préserve sa race. Le raciste proclame sa supériorité sur l'étranger tandis que l'antiraciste assimile l'étranger à lui-même.»

Cette lecture m'a permis de réfléchir. Sur ma voisine et sur ce qu'elle provoque en moi. Sur Alicia et l'admiration quasi inconditionnelle que je lui voue. Sur ce regard mièvre jeté entre la rue Bernard et le métro Place-des-Arts sur des compatriotes dont je connais bien les dimensions folkloriques mais dont j'ignore à peu près tout de l'existence qu'ils mènent à nos côtés. Leur dignité est sans doute leur atout le plus précieux... mais encore faut-il connaître où elle se situe. Autrement, il n'y a pas de respect possible.

Quand j'ai parlé à Alicia de ma voisine, elle m'a suggéré de lui sourire chaque dimanche soir et de la saluer... inflamment, en m'assurant qu'un jour, elle me le rendrait. «Alors, vous pourrez peut-être lui dire que les bombes du dimanche soir ne cessent de mettre le feu aux poudres entre elle et vous.»

Je lui ai répondu: «Ne pourriez-vous faire de même pour les Portugais?»

## POINT DE VUE

# Des jeux... ou du pain?

JEAN-PAUL LEFEBVRE  
collaboration spéciale

Les gouvernements sont élus pour traiter des problèmes de société. Ils disposent, pour ce faire, d'une énorme bureaucratie et de la pression de l'opinion publique. Dans certains cas pourtant, cette opinion risque d'être mauvaise conseillère. Par exemple: en ce qui concerne la peine de mort. Un plébiscite sur la question... on préfère qu'il n'y ait pas, tant le résultat ne fait pas de doute. Mon sujet d'aujourd'hui est d'une nature très différente. J'admets qu'il est moins important, moins tragique, moins définitif. Certains diront qu'il est léger. Que le lecteur en juge.

Le premier ministre du Québec

étant très occupé au problème de l'approvisionnement en électricité des citoyens de la Nouvelle-Angleterre, je suggère que Madame Lise Bacon, vice-premier ministre et ministre des Affaires culturelles soit chargée du dossier. Elle devra convoquer ses collègues de l'Éducation, des Affaires sociales, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Compte tenu de la complexité de la question à résoudre, il serait utile que ces dames et messieurs fussent accompagnés de leurs penseurs, planificateurs, philosophes, conseillers et autres adjoints.

L'ordre du jour de la séance est fort simple. Il s'agit d'abord de visionner et de voir le programme publicitaire de Loto-Québec. De grâce, que le visionnement soit

complet. Il ne faudrait oublier ni la loto qu'on gratte ni les séries plus anciennes: mini, quotidienne, super, etc. Pour compléter son étude, le comité ministériel est invité à ouvrir ou regarder les documents produits sur la clientèle des multiples roues de fortune de l'État québécois. Une fois ce travail accompli, il faut laisser à chaque ministre le soin de réfléchir. Si à la réunion suivante du cabinet il n'y a pas une sérieuse remise en question du mandat de Loto-Québec... il vaudrait mieux que tous les planificateurs, penseurs et autres philosophes à l'emploi de l'État se cherchent du travail ailleurs!

Que le gouvernement du Québec, à l'instar de beaucoup d'autres administrations publiques, ait décidé de tourner à son profit le robinet de la baignoire percée du maire Drapeau, bien fol qui s'en scandaliserait. La question est ailleurs. L'État, protecteur du bien commun et défenseur particulier des faibles, a-t-il le droit moral d'exploiter jusqu'au trognon l'imagination débridée des publicitaires pour créer une véritable psychose de la richesse instantanée? Le même État qui distribue les fonds publics, à juste titre, pour soulager l'indigence est-il justifié d'utiliser des procédés démagogiques pour récupérer ses sous en faisant miroiter l'espoir d'une indépendance de fortune aussi inaccessible qu'illusoire?

On me disait récemment qu'une certaine brasserie fait faire la tournée des dépanneurs pour dépister les «gros buveurs de bière». On ne doit pas accéder à cette liste à moins de consommer une caisse de

24... par jour! Muni de cette liste, le représentant peut ensuite procéder à la distribution d'une caisse gratuite de la marque à promouvoir... Point n'est besoin d'être président de la Ligue de tempérance pour trouver douteuse une telle pratique. Encore que les brasseries n'ont aucun mandat pour protéger la santé publique. Mais le gouvernement du peuple, lui...

Che Madame Bacon, vous seriez bien aimable d'informer le peuple électeur-payeur du résultat de la petite expérience suggérée ici. Si vous alliez décider de ne la point tenir, vous verriez votre serviteur très déçu. Au fait, j'allais oublier quelque chose de bien important: le ministre des Finances doit être invité au meeting. Pour plusieurs raisons, dont je ne vous indiquerai ici que la meilleure, faute d'espace.

La Fédération sportive du Québec fait actuellement de fortes pressions pour obtenir une loto qui roule à son propre bénéfice. Il faut résister à cette incitation. Ce serait là un transfert additionnel de ressources, des pauvres vers les moins pauvres. Imaginez ce qui arriverait si tous les membres du cabinet, attirés par cette corne d'abondance que représente la taxation sans représentation, décidaient de créer leur propre loto. Nous aurions la loto des écoles, celle des hôpitaux, celle de la police, et pourquoi pas la super-loto de la diplomatie québécoise...? Enfin nous aurions un gouvernement sans taxe. Quel paradis!

Peut-être était-ce trop beau pour être vrai?

## La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.TÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti».

RENSEIGNEMENTS 285-7272

ABONNEMENT 285-6911  
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

REDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ 285-6892

Grandes annonces 285-6900

ANNONCES CLASSEES

Commandes ou corrections  
Lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111

GRANDES ANNONCES

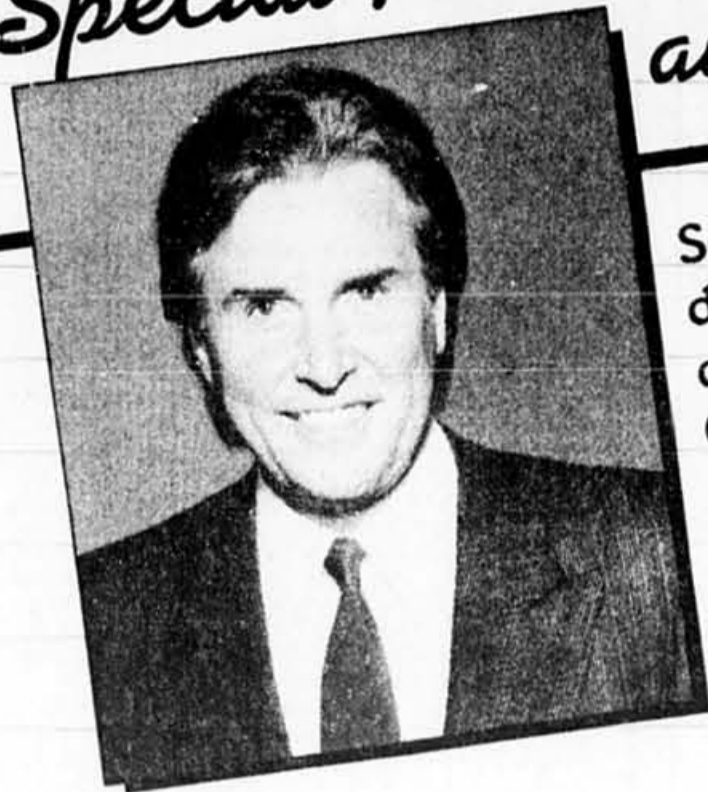
Détailants 285-7202

National, Télé-Press 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions,  
nominations 285-7320

# Spécial Poisson d'avril avec Serge Laprade



Soyez au rendez-vous aujourd'hui  
de 9 h à midi avec **Serge Laprade**  
qui recevra un invité très spécial:  
**Claude Blanchard** viendra  
nous conter ses histoires de  
pêche les plus drôles.  
Ne manquez pas cela,  
ce matin, dès 9 h.

## 85 CKVL

AU COEUR DU QUOTIDIEN



## P. M. Johnson réclame une commission parlementaire sur le libre-échange

GILBERT BRUNET  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Plus le temps passe, plus Washington et Ottawa semblent s'acheminer vers un accord de libéralisation des échanges, et plus l'opposition péquiste, à Québec, s'inquiète du « vase clos » où le gouvernement Bourassa cantonne, selon elle, les enjeux et les effets d'un éventuel traité.

Reclamant hier la convocation d'une commission parlementaire pour débattre de ces enjeux du libre-échange pour le Québec, le chef du Parti québécois, M. Pierre Marc Johnson, a aussitôt reçu l'appui de l'Association des manufacturiers du Canada. Il venait d'expliquer ses inquiétudes aux membres de cette association patronale, réunis en congrès à Québec.

« Entreprises, travailleurs, syndicats, consommateurs, tous seront touchés par la libéralisation des échanges », a dit M. Johnson. Le gouvernement doit les entendre : pas dans le bunker, pas seulement lorsqu'il aura besoin d'appuis, pas lors d'élections deux ans après la signature du traité, mais tout de suite.

Le chef de l'opposition se méfie d'abord de « la montée du protectionnisme américain ». Montée contre laquelle le Canada et le Québec se prémunissent en adoptant une « stratégie avant tout défensive ».

Que ferons-nous, demande-t-il, quand les Américains protesteront contre les tarifs préférentiels

qu'Hydro-Québec accorde aux entreprises qui s'établissent sur le territoire québécois? Le dossier du bois d'oeuvre sert d'exemple, mais ce sont tous les grands secteurs économiques, toutes les régions, tous les groupes qui ont droit de se faire entendre.

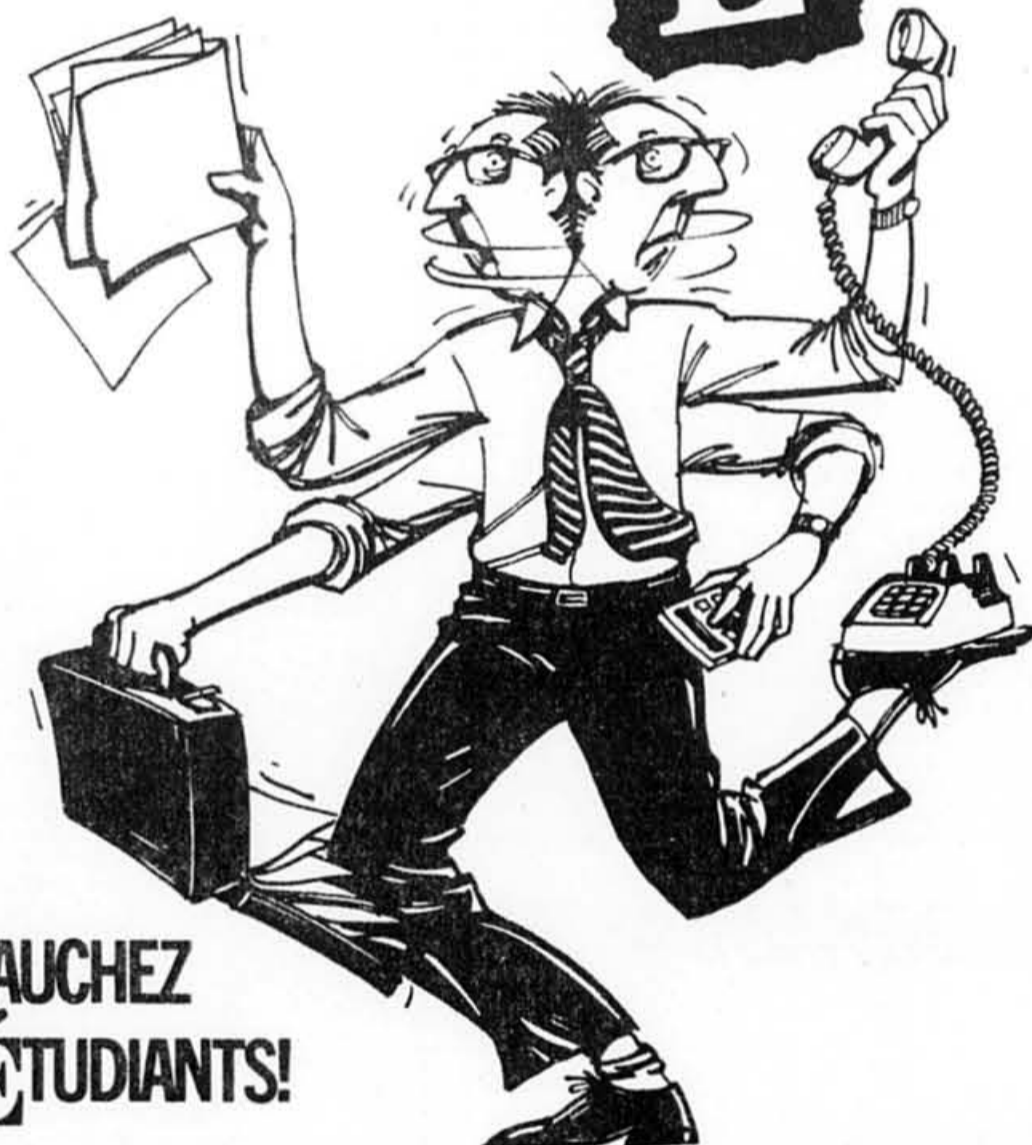
« Il n'est pas question de faire peur aux Québécois ou de leur dorer la pilule, affirme M. Johnson. Il s'agit de les informer, pour qu'ils participent aux décisions et qu'ils se préparent ».

La conservation de dizaines de milliers d'emplois, dans l'industrie du textile notamment; le rôle de l'Etat dans le développement de nouvelles industries, par exemple en haute technologie; la garantie que le Québec contrôlera encore au complet ses richesses naturelles, y compris les tarifs d'Hydro-Québec : M. Johnson estime que les enjeux sont trop importants pour en débattre « en vase clos, entre spécialistes ».

Le chef de l'opposition n'en revient pas : « Le premier ministre Bourassa n'a même pas rencontré son comité avisier sur le libre-échange, nommé il y a un an. Il se contente de parler au président du comité, M. Warren ».

Le temps presse, termine M. Johnson : « Un accord canado-américain peut intervenir en juin. La ratification par le Sénat américain surviendrait dès janvier ». Et entretemps, au Canada comme au Québec, on ne connaît ni les intentions des gouvernements, ni le rôle respectif des gouvernements de la fédération, ni les effets d'un éventuel traité.

## EMPLOYEURS, CET ÉTÉ, FAITES APPEL AU SYSTÈME **E**\*



### \*EMBAUCHEZ DES ÉTUDIANTS!

Les étudiants, c'est une manne tombée du ciel parce qu'au moment où vos employés commencent à penser aux vacances, les étudiants, eux, cherchent du travail pour l'été.

Les étudiants sont compétents et comme ils n'ont que l'été pour travailler, ils **veulent** travailler.

Chaque printemps depuis quelques années, LA PRESSE lance un programme d'embauche pour les étudiants. Cette année encore, LA PRESSE poursuit cette tradition qu'elle a instituée. En collaboration avec les Centres d'emploi du Canada pour étudiants, et dans le cadre du Salon international de la jeunesse qui aura lieu du 8 au 12 avril, LA PRESSE vous offre d'embaucher des étudiants.

LA PRESSE a retenu un espace au Salon international de la jeunesse qu'elle mettra à la disposition du Centre d'emploi du Canada pour étudiants. Ceux-ci pourront venir s'y inscrire et les employés du Centre pourront ainsi constituer une banque de noms qui sera mise à votre disposition.

Il vous faut remplacer ou aider des spécialistes? Aucun problème: nombreux seront les étudiants inscrits au Pavillon d'emploi pour étudiants LA PRESSE qui possèdent des compétences complémentaires. De plus, les centres d'emploi offriront un service de présélection qui vous permettra de bien choisir. Vous avez donc toutes les chances du monde de trouver la perle qu'il vous faut.

Pour obtenir le meilleur choix de candidats, nous vous suggérons de téléphoner au 283-6531 le plus tôt possible et de nous faire connaître vos besoins pour la belle saison. Dès l'ouverture du Salon, le 8 avril, nous commencerons à faire des présélections pour les employeurs qui seront déjà inscrits.

L'an dernier, les Centres d'emploi pour étudiants ont comblé plus de 22 000 emplois dans la région métropolitaine. N'hésitez plus. Faites le **283-6531** et inscrivez votre entreprise à notre banque d'emplois pour étudiants.

Cette année, préparez-vous à réussir votre été!

LE SYSTÈME **E**. EFFICACE ET MEILLEUR QUE LE SYSTÈME D!

SALON  
INTERNATIONAL  
DE LA  
Jeunesse

La Presse



Gouvernement du Canada  
Ministre d'État à la Jeunesse  
Jean J. Charest

Government of Canada  
Minister of State for Youth  
Jean J. Charest

**CODEL**  
Corporation  
de développement  
économique de Laval



À LAVAL,  
NOUS SOMMES  
DE COMMERCE  
AGRÉABLE

Vous changez votre  
voiture? C'est reconnu,  
les concessionnaires de  
Laval vous offrent  
un service hors pair  
si bien que les gens  
viennent de partout y  
acheter leur véhicule.  
Appréciez le vaste choix  
et la disponibilité de  
nos concessionnaires,  
venez à Laval,  
**VOUS GAGNEREZ  
À NOUS CONNAÎTRE.**

Venez célébrer  
le festival de la France  
du 06 au 10 avril 1987  
musique... vin... fromage... tirage...

**VOYAGES**

La France en tête  
Le coeur en fête

avec **Voyages**

UN RÊVE RÉALISABLE...

LUNDI le 06 avril	<b>BROSSARD</b>	1670G, boul. Provencher 465-7776
MARDI le 07 avril	<b>ANJOU</b>	7450, boul. Les Galeries d'Anjou 354-9632
MERCREDI le 08 avril	<b>DOLLARD-DES-ORMEAUX</b>	3645, boul. des Sources 684-6344
JEUDI le 09 avril	<b>LAVAL</b>	1200, boul. Saint-Martin Ouest 668-2240
VENDREDI le 10 avril	<b>MONTRÉAL</b>	1180, rue Drummond 861-5111

En collaboration avec AIR CANADA JET WARDAIR RENAULT

### Des appuis pour Regalado

■ Une trentaine de personnalités québécoises ont demandé de rencontrer M. Benoit Bouchard, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, pour discuter du dossier de Victor Regalado, réfugié salvadorien et journaliste qui est sous le coup d'une ordonnance d'expulsion pour soi-disant menace à l'intérêt national ou sécurité nationale.

Au sein de ce groupe, on trouve notamment Francine Fournier, ex-présidente de la Commission des droits de la personne du Québec; Mgr Adolphe Proulx, président de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada; Louis Laberge et Yvon Charbonneau, respectivement présidents de la FTQ et de la CEQ; Mme Nadia Assimpoulos, présidente de l'exécutif du Parti québécois; Warren Almand, député de Notre-Dame de Grâce à la Chambre des Communes; Jean-Paul, du NPD-Québec; Gerald McKenzie, président de la Ligue des droits et libertés; et Julien Harvey, s.j., directeur du Centre Justice et Foi.

Toutes ces personnes se sont récemment portées publiquement garantes de M. Victor Regalado et ont demandé au ministre « de verser l'ordonnance d'expulsion à l'encontre de M. Regalado et d'accorder à celui-ci ou le droit de se défendre pleinement d'accusations qu'on aurait contre lui, ou le statut de résident permanent ». Par ailleurs, le mouvement d'appui à Victor Regalado a recueilli les signatures de plus de 4 000 personnes.

**BILLETS EN VENTE**

## Au coeur de l'Europe avec Nationalair

### 299\$\*

Sans restriction  
**MONTRÉAL-BRUXELLES**

Enfin les résultats de la déréglementation aérienne!  
3 vols réguliers par semaine dès le 2 mai  
Avec Nationalair, profitez des vols réguliers transatlantiques les plus abordables.

Aucune condition farfelue... réservez et voyagez quand vous le voulez. Restez en Europe le temps qu'il vous plaira, pour un séjour d'un jour à un an. Si vous modifiez vos plans, vous n'avez qu'à changer vos réservations, sans aucun frais ni pénalité.

C'est la flexibilité qui convient à tous ceux qui aspirent à la liberté de voyager à leur guise!  
De Bruxelles, vous pouvez également vous rendre rapidement dans les principales villes européennes en avion, en train, ou en voiture.

Au coeur de l'Europe avec Nationalair... ça, c'est une bonne affaire!  
Consultez votre agent de voyages ou Nationalair  
(514) 476-3387  
1-800-361-0511

\* 299 \$ aller simple Montréal - Bruxelles, valable sur tous les sièges. Prix en vigueur jusqu'au 31 mai 1987 et du 1er octobre au 11 décembre 1987.

## COLLOQUE "LA CONSTRUCTION DANS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN"

LA CONSTRUCTION ET SES ENJEUX SOCIO ÉCONOMIQUES

Holiday Inn / Centre-Ville de Montréal, le vendredi 24 avril 1987

Une réflexion axée sur l'avenir de l'industrie de la construction au Québec

- son impact dans l'économie québécoise
- ses nouvelles orientations
- ses futures méthodes de gestion
- ses attentes vis-à-vis la planification des grands travaux publics

Une ouverture à la concertation de tous les intervenants:  
entrepreneurs, architectes, ingénieurs, patronat, syndicats et instances gouvernementales

pour explorer les avenues d'une meilleure gestion de l'industrie par elle-même



L'économiste Yves Rabreau de l'Université de Montréal mettra en lumière le comportement économique de l'industrie de la construction par rapport aux autres secteurs d'activité.

Une autre initiative de la



Fédération de la construction du Québec

en prévision de demain!

Pour inscription et information, communiquez sans tarder avec Pierrette Tessier au (514) 353-4484 ou Lyne Labadie au (418) 687-1992.

# supporo laine

Aujourd'hui  
Beau et  
Chaud!

RABAIS JUSQU'À  
**30%**

LE PRINTEMPS NOUS RÉSERVE TOUJOURS DES SURPRISES.

Peu importe la saison. Enfilez un des produits **SUPPORO** (Laine ou support) conçus au Québec pour vous protéger du froid, de l'humidité et assurer confort et chaleur.

### thermocure

- Support confortable et doux
- Chaud mélange de laine
- Idéales pour la pratique de sports intérieurs extérieurs
- Conçus pour soulager les douleurs musculaires et rhumatismales
- Invisibles sous les vêtements

### CEINTURE 10" ET ÉPAULE CHALEUR

POUR HOMMES ET FEMMES

VOTRE CHOIX

**19<sup>99</sup>** ch.

### GENOU, CHEVILLE ET COUDE CHALEUR

POUR HOMMES ET FEMMES

VOTRE CHOIX

**9<sup>97</sup>** ch.



### GANTS ET CHAUSSONS THERMAL

VOTRE CHOIX

**7<sup>99</sup>** ch.

À QUALITÉ ÉGALE... POURQUOI PAYER PLUS??  
ACHETEZ CANADIEN



À PRIX D'AUSSINE!

# JEAN COUTU

VALIDE JUSQU'AU 12 AVRIL 1987



Moisson Montréal, la banque alimentaire de Montréal, aimerait remercier de tout coeur les compagnies et associations qui ont récemment participé de façon substantielle à notre action auprès des défavorisés de la région métropolitaine. Voici quelques noms:

- Aliments Culinar Inc.
- Aliments Delisle Ltée
- Aliments Primo Ltée
- Boulangerie Pom Ltée
- Bureau de commercialisation des oeufs du Canada
- Catelli Inc.
- Crescent
- Emballages Standard Paper Box
- Ernest Carrière Inc.
- Forcemedia
- General Foods Inc.
- J.-R. Ouimet Inc.
- Quaker Oats Co du Canada Ltée
- Provigo Distribution Inc.
- Reine de la Mer Inc.
- Sealtest
- Steinberg Inc.
- Thomas J. Lipton Inc.

Ensemble nous pouvons faire la différence pour les moins bien nantis de notre région. C'est notre affaire à tous!

## Un 35e Vermeer authentifié

Agence France Presse  
WASHINGTON

■ Un conservateur de la National Gallery of Art affirme avoir établi avec certitude qu'un tableau appartenant à un marchand d'art de New York et attribué à un obscur peintre italien avait en fait été peint par le peintre hollandais, Jan Vermeer.

À la suite d'une véritable enquête policière l'ayant conduit sur les deux continents, Arthur Wheelock, un expert de la peinture baroque d'Europe du nord et spécialiste de Vermeer, a attribué au maître hollandais la copie d'un tableau par Felice Ficherelli intitulée *St Praxedis* et daté de 1655, soit au tout début de la carrière de Vermeer qui est né en 1633.

« C'est fascinant, a déclaré hier M. Wheelock. C'est tellement éloigné de ce qu'il (Vermeer) va finalement peindre. Il y a sa signature dessus mais on ne croirait jamais que c'est lui qui l'a peint », a-t-il ajouté.

Mais alors que l'original de ce tableau religieux mesurant environ 1 mètre sur 80 centimètres n'a pas grande valeur, la copie réalisée par Vermeer pourrait atteindre des sommes astronomiques dans la mesure où l'artiste n'a peint que 34 oeuvres lors de sa brillante mais brève carrière parmi lesquelles *la Laitière* et *la Dentellière* sont vraisemblablement les plus connues.



Copie par Vermeer d'un tableau de Felice Ficherelli intitulée *St Praxedis* et daté de 1655.

## À L'OSM / Herbig: un magnifique Brahms

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef d'orchestre invité: Günther Herbig. Soliste: Timothy Hutchins, flûtiste. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts; reprise ce soir. Dans le cadre des « Grands Concerts ».

Programme: *Cztery Eseje* (« Quatre Essais ») (1958)...Tadeusz Baird. Concerto pour flûte et orchestre (1926)...Carl Nielsen. Symphonie no 2, en ré majeur, op. 73 (1877)...Brahms.

CLAUDE GINGRAS

■ Ce deuxième programme de Günther Herbig à l'OSM cette saison laisse une meilleure impression que le premier, donné la semaine dernière.

Au départ, la pièce de résistance y est pour quelque chose: la *Deuxième* de Brahms est une oeuvre plus forte que la *Cinquième* de Schubert, jouée au programme précédent. Mais il est également clair que le chef — allemand — du Detroit Symphony parle mieux la langue du premier que celle du second. L'élément mozartien chez Schubert lui échappe, alors que le grand brucknérien qu'il est (on n'oublie jamais sa *Huitième*) se retrouve, avec Brahms, dans un monde très voisin.

Formé à la grande tradition germanique, et dirigeant son

Brahms de mémoire, Herbig conçoit les quatre mouvements comme un tout. Il maintient du commencement à la fin la « grande ligne » et une même sonorité, bien qu'au premier mouvement il demande aux cuivres une puissance inhabituelle — que ceux-ci lui donnent d'ailleurs, et magnifiquement. Les cordes sont chaleureuses, l'orchestre tout entier respire, et la strette des dernières pages débouche sur une joie absolument radieuse.

On aimerait que le chef fasse la reprise au premier mouvement. On aimerait aussi qu'il soit plus sobre dans ses gestes: est-il vraiment nécessaire d'en faire autant???

Deux nouveautés forment la première moitié du programme. En premier lieu: les *Quatre Essais* de Tadeusz Baird, compositeur polonais décédé en 1981, pour qui la musique était « une manière d'exprimer les émotions, les sentiments et les aventures intérieures...une autobiographie écrite en sons ».

Je ne saurais dire jusqu'à quel point ces *Quatre Essais* — *Cztery Eseje*, pour donner le titre original — correspondent à cette intéressante confession. Il reste que, sur le plan des raffinements sonores, l'oeuvre est une absolue réussite. Seul le troisième mouve-

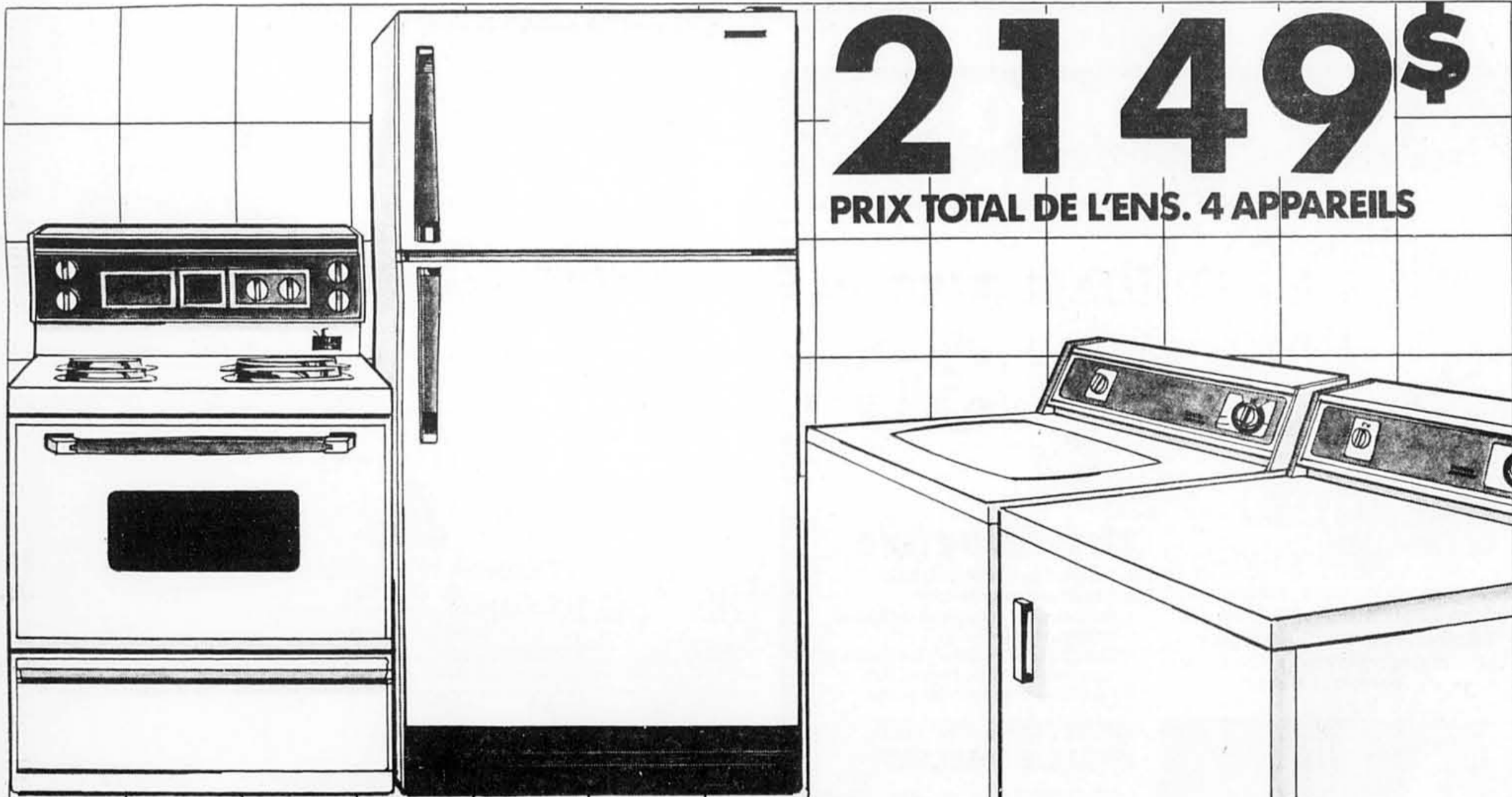


Gunther Herbig

ment, avec sa percussion et ses deux pianos d'orchestre, rappelle un peu trop Bartok. Le chef invité, qui aime cette partition au point de l'avoir mémorisée, était également heureux de l'exécution obtenue: il a salué l'orchestre avant de saluer le public.

L'autre nouveauté est le Concerto pour flûte du compositeur danois Carl Nielsen. Timothy Hutchins, flûtiste solo de l'OSM, en donne une exécution impeccable mais sans caractère. L'humour du trombone-basse (Pierre Beaudry) vient trop tard dans la partition. Le Concerto de Nielsen était fort ennuyeux hier soir. Il ne l'est pas vraiment: écouter le soliste de l'intégrale Blomstedt.

# ÉQUIPEZ-VOUS À UN SEUL PRIX!



**2149\$**  
PRIX TOTAL DE L'ENS. 4 APPAREILS

**Vous emménagez? Laissez-nous vous aider à économiser** tout en vous évitant d'avoir à courir tous les magasins pour trouver les appareils que vous voulez. Nos appareils Beaumark font merveille pour la cuisine et le lavage, et nous vous offrons l'ensemble de 4 à prix spécial! Ça vous paraît simple? Ça l'est! Et c'est une offre que nous pouvons adapter à vos besoins particuliers. Par exemple, si l'un des appareils que nous proposons n'est pas tel que vous le désirez, nous pouvons le remplacer par un autre modèle du même appareil, ayant les caractéristiques que vous désirez. Si le prix de l'appareil de remplacement est plus élevé, vous n'avez qu'à payer la différence. Et n'oubliez pas... lorsque vous choisissez Beaumark, à la Baie ou chez Simpson, vous êtes certain d'obtenir service, fiabilité et satisfaction garantie en tout temps. Venez nous voir aujourd'hui et laissez-vous guider par l'un de nos conseillers; vous serez vite convaincu que c'est la meilleure façon d'acheter vos appareils ménagers.

**Votre ensemble Beaumark comprend:**  
**Cuisinière Beaumark d'entretien facile.** Avec porte en verre noir, horloge, panneau de commande à tube fluorescent, éléments chauffant rapidement, cuisson «touche dorée», couteaux d'éléments en porcelaine se nettoyant facilement, panneaux de côté amovibles et réversibles. Blanc. Amande, 10\$ en sus. Modèle n° 17340.  
**Réfrigérateur Beaumark de 373,6 L.** Avec clayettes réglables, bac à viande, oeufrier amovible, bacs à légumes. 2 casiers laitiers. Blanc. Ivoire, 10\$ en sus. Modèle n° 34330.  
**Robuste laveuse Beaumark.** Avec 4 cycles à vitesse unique qui lavent efficacement la plupart des tissus, réglage du niveau d'eau à 3 positions pour éviter le gaspillage. Blanc seulement. Modèle n° 52050.  
**Robuste sècheuse Beaumark.** Avec 2 cycles permettant un séchage minuté. 2 réglages de chaleur. Grande ouverture, mise en marche sécuritaire, filtre à charpie monté à l'avant. Blanc seulement. Modèle n° 62050.



Voyez notre programme de garantie prolongée 'Beaumark<sup>md</sup>'

**Beaumark**  
Un succès retentissant

la Baie



Simpson<sup>MD</sup>